YERRES

Relations Publiques
N°tél : 01 69 49 76 15
N/réf : NDA/SB/CD

DECISION N°99/143

OBJET : Convention de prestations de service relative à l'animation musicale du bal du 14 juillet 1999, conclue avec la Société "INTER-SON "

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 25 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

Considérant que la commune organise dans le cadre des fêtes du 14 juillet, une animation musicale avec orchestre et bal le mardi 14 juillet 1999,

CONSIDERANT qu'à cet effet, elle sollicite le concours artistique de la société dénommée "INTER-SON " sise 40, rue de Versailles - 91400 ORSAY

DECIDE

DE signer avec ladite société une convention précisant les obligations des parties et les modalités de cette prestation relative à l'animation musicale, pour un montant de 23 000 F TTC,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune, exercice 1999, fonction 0, sous-fonction 024, nature 6188.

REÇU LE
14 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait à Yerres, le 9 juin 1999

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE